



CGSS MARTINIQUE

Appel à projets

Bienvenue à la retraite

Actions collectives de prévention

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de demande dûment complété et signé doit être transmis
à la CGSS,

avant le 30 juin 2026 minuit, par courriel

Les projets débiteront au 1^{er} janvier 2027.

Le passage à la retraite est une transition majeure de la vie. Il implique autant une modification importante des droits sociaux, du statut, des ressources, qu'une transformation de l'être dans son identité. Un certain nombre d'éléments structurants tels que le cadre de travail, la reconnaissance sociale, les lieux de socialisation sont modifiés.

C'est un changement de plus, un bouleversement des habitudes, des repères et des rythmes de vie.

Le passage à la retraite a été identifié par le Comité « Avancée en âge » comme « un moment clé où les personnes peuvent être davantage réceptives à un discours de promotion du vieillissement actif et parce qu'il s'agit d'une étape qui permet de déceler en amont certaines situations de fragilités ».

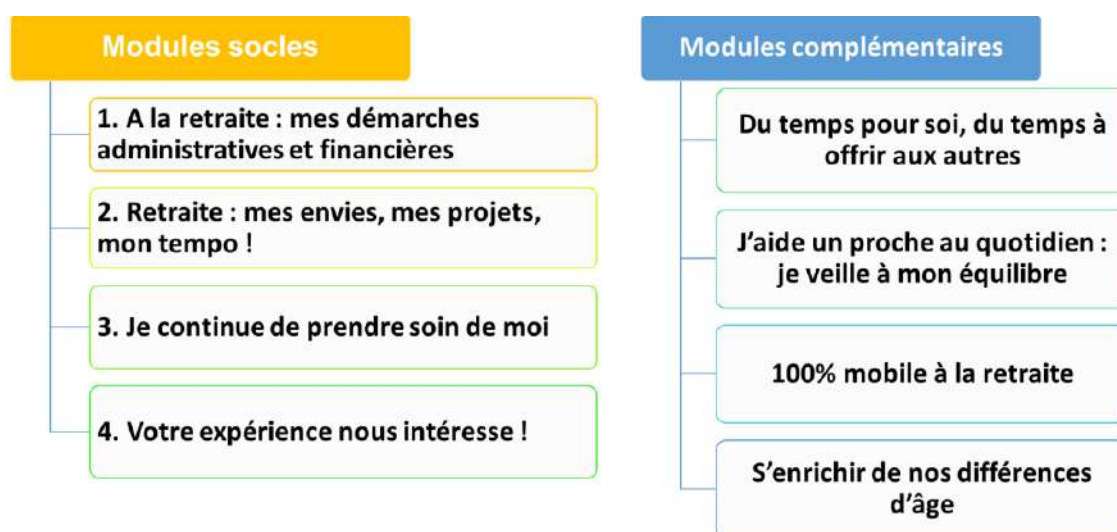
Pour accompagner les pré et les nouveaux retraités dans cette étape de vie qui peut générer de nombreuses interrogations, il est important :

- de les rassurer, sans infantilisation,
- de les informer sur l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux,
- de leur donner les moyens et les clés pour vivre en bonne santé et autonomes le plus longtemps possible,
- de faire émerger chez eux de nouvelles idées, de nouvelles envies,
- de renforcer leur pouvoir d'agir.

A ce titre, la CGSS de la Martinique lance un appel à projets, auprès des partenaires du territoire engagés dans les actions de prévention du bien vieillir, en faveur des retraités qui lui sont affiliés.

Cet appel sur la thématique du « Bienvenue A la Retraite (BAR) » concerne non seulement les nouveaux retraités autonomes de moins de 3 ans, mais également les seniors actifs à partir de 5 ans avant le passage à la retraite.

Il est composé de 4 modules socles obligatoires et de 4 modules complémentaires :



Pour le détail des attendus concernant ces modules, veuillez-vous référer au « REFERENTIEL INTER-REGIME BIENVENUE A LA RETRAITE » joint au présent appel à projets.

Critères d'éligibilité

Le projet présenté doit répondre en tous points aux exigences du référentiel national inter régimes « Bienvenue à la retraite », notamment en termes de :

- publics cibles,
- forme et contenu,
- organisation et outils pédagogiques innovants,
- profil et qualification de l'intervenant,
- respect et utilisation de la charte graphique du bien- vieillir.

Les exigences du référentiel national sont annexées au présent cahier des charges.

Engagements

Les opérateurs lauréats devront :

1. Proposer les ateliers thématiques qu'ils ont la capacité de mettre en œuvre pour le compte de la CGSS Martinique, en suivant les objectifs énoncés dans la convention de partenariat. Ceux-ci devront être conformes au référentiel,
2. Animer les ateliers,
3. Promouvoir l'ensemble des ateliers du bien- vieillir et les autres actions locales portées par la caisse,
4. Contribuer à l'évaluation des actions mises en place.

Modalités d'attribution des financements

L'Assurance retraite peut financer l'action présentée à hauteur de 50 % jusqu'à 100 % dans le cadre du présent appel à projets. Cependant, les dossiers de candidature (*voir modèle en annexe*) présentant un plan de financement avec un cofinancement (subventions ciblées par régime de retraite, conférences des financeurs de la perte d'autonomie, autres acteurs institutionnels...), seront examinés prioritairement.

↳ Les dépenses liées à des besoins en fonds de roulement (trésorerie), d'augmentation de capital ou encore de développement commercial, ne sont pas éligibles.

↳ L'engagement financier fera l'objet d'une convention entre la CGSS Martinique et le demandeur afin de garantir les meilleures conditions de réalisation du projet, une bonne utilisation des crédits et fournir les éléments de contrôle nécessaires. Cette convention de partenariat précisera les objectifs annuels fixés de manière concertée et validera l'acceptation du présent cahier des charges.

↳ La demande de financement doit comprendre les documents prévus dans la liste figurant sur le dossier de candidature, qui doit lui-même être complété (*voir annexe*).

Annexes :

- Référentiel inter régime « Bienvenue à la retraite »
- Dossier de candidature

Le 20/04/2026
Le Directeur Général



Yann ROCHER AULT